

Février 2009

Crise et gouvernance : désamorcer les risques de tensions entre associés

La crise est porteuse de changements radicaux. En favorisant la croissance dans de nouveaux domaines, elle fait émerger de nouveaux modèles, de nouveaux secteurs et met par conséquent l'accent sur d'autres associés au sein des cabinets.

La crise bouleverse ainsi l'équilibre interne souvent délicat des cabinets d'avocats. Les années de croissance liées à la finance ont mis en avant des associés de domaines aujourd'hui en difficulté. Les cabinets où le « M&A » et le « private equity » dominaient se voient contraints de s'adapter et de revoir leur stratégie en élargissant leurs services à d'autres domaines de compétences (contentieux, restructuring, droit pénal notamment).

Ces évolutions ont un effet direct sur l'équilibre des pouvoirs entre associés et risquent de déstabiliser les cabinets y compris les plus solides. Les associés doivent donc anticiper dès à présent ces éventuels risques de tension et repenser leurs modèles de gouvernance et de rémunération. Un temps de crise se traverse plus facilement en faisant travailler les associés ensemble autour d'un projet commun. Désamorcer les conflits potentiels me paraît être une priorité.